

NOTICE EXPLICATIVE DES FORMULAIRES SIMPLIFIÉS D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Département de l'Eure (27)

Liens utiles :

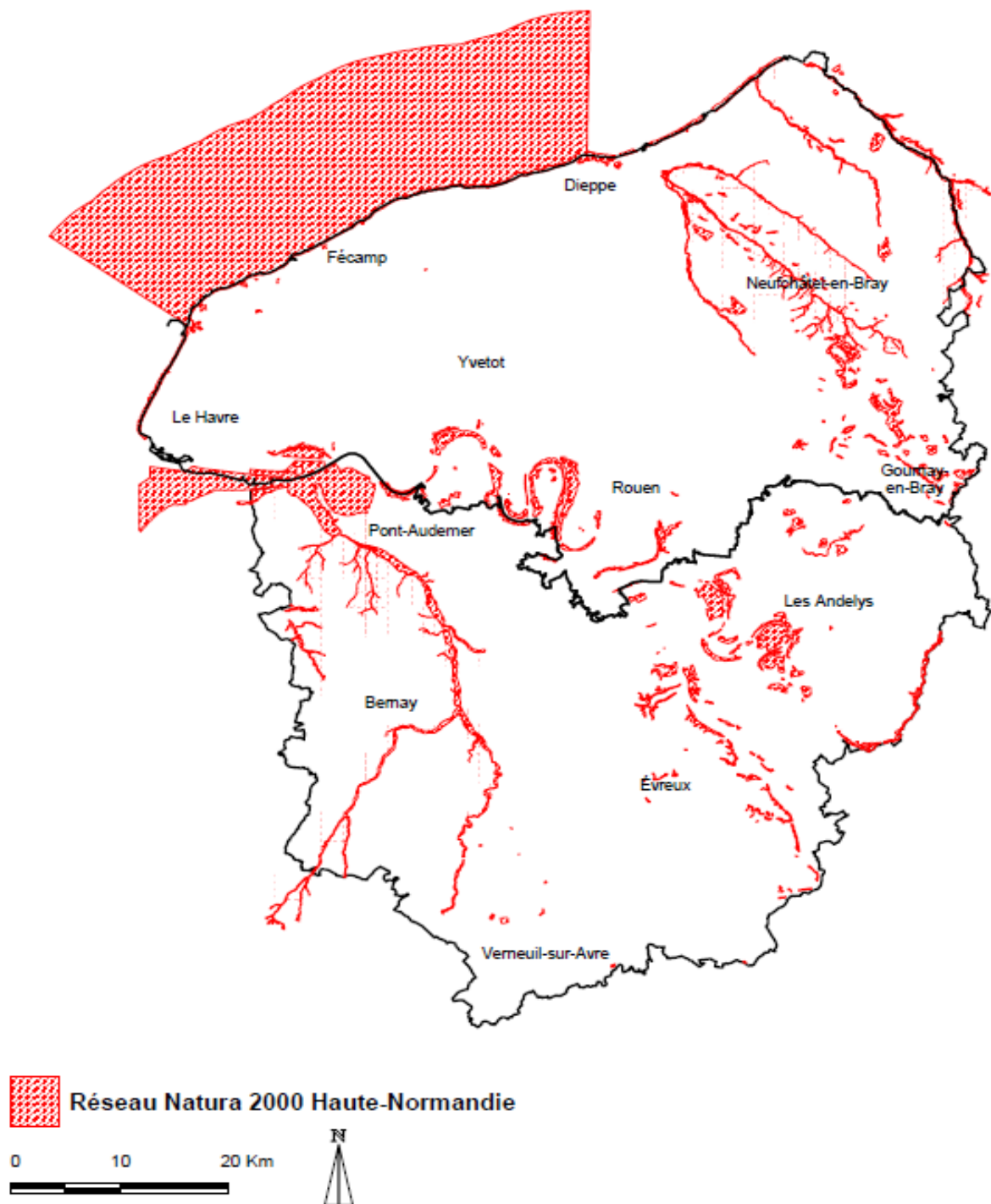
- Site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) :
<http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r123.html>
- x Localisation des sites Natura 2000 :
<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/17/sacarte.map>
 - cochez sites Natura 2000 Directive Habitats
 - cochez sites Natura 2000 Directive Oiseaux
 - entrer le nom d'une commune concernée pour pouvoir la localiser
- x fiche identité de site, résumant les enjeux sur chacun des sites hauts-normands¹
- Site internet des services de l'État dans l'Eure :
<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Nature-Eau/Natura-2000>
- Dans les mairies : cartographie à disposition

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

La biodiversité est la diversité de la vie sous toutes ses formes, or, il est prouvé qu'elle est actuellement menacée. Il est donc essentiel d'agir ensemble pour qu'elle soit préservée. L'engagement de la France sur le sujet se traduit, entre autres, par la mise en place du **réseau Natura 2000**.

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites ayant pour objet la préservation de la biodiversité, via la protection d'un ensemble d'espaces et d'espèces, identifiés comme « d'intérêt communautaire ». Ce réseau existe à l'échelle de l'Union Européenne.

¹ Pour en savoir plus sur le plan de gestion d'un site, consultez son DOCUMENT d'OBJECTIFS (DOCOB), disponible sur le site Internet de la DREAL et dans chaque mairie concernée.



Vision d'ensemble du réseau Natura 2000 en Haute-Normandie

Évaluer les incidences d'un projet ou d'une activité ne signifie pas l'interdire,
dans la grande majorité des cas il est possible de supprimer ou de réduire ses éventuels
impacts.

**L'évaluation des incidences Natura 2000 est un outil de prévention des dommages
qui pourraient être causés à un site.**

Compléter le formulaire peut vous aider à adapter votre projet.

1- Informations générales :

Dans quels cas remplir un formulaire ?

- Tout projet ou activité recensé(e) dans une des listes suivantes doit faire l'objet d'une évaluation des incidences :

Listes des projets ou activités soumis à évaluation des incidences sur Natura 2000	Eure (27)	Domaine Public Maritime
Liste nationale valable sur tout le territoire	Décret du 09/04/2010	Décret du 09/04/2010
1ère liste locale : activités soumises à un régime administratif existant	Arrêté Préfectoral du 30/12/2010	Arrêté Préfectoral du 23/06/2011
2nde liste locale (activités non soumises à un régime administratif existant : régime propre)	Arrêté Préfectoral du 11/03/2013	Arrêté Préfectoral non signé.

Ces listes sont téléchargeables sur le site Internet de la DDTM.

- L'évaluation des incidences peut être simplifiée quand le pétitionnaire peut facilement démontrer l'absence d'incidences significatives.
 - Deux formulaires simplifiés sont disponibles :
 - x pour les **petites manifestations sportives et de loisirs**
 - x pour tous les **autres types de petits projets ou activités**
- Pour certains projets, une annexe doit être remplie (retournement de prairie, arrachage de haies...)

2 - Modalités pratiques :

Pour vous aider à définir au mieux votre projet et pouvoir remplir la totalité des rubriques des formulaires, nous vous conseillons de prendre contact avec l'animateur Natura 2000 du (ou des) site(s) concerné(s).

Où adresser votre formulaire ?

- x Lorsque la manifestation, le projet ou l'activité est référencé dans la liste nationale ou la 1ère liste locale, le formulaire doit accompagner la demande globale adressée à l'administration concernée.
- x Lorsque le projet ou l'activité est recensé dans la 2nde liste locale, le formulaire doit être adressé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure.
- x Attention : quand le projet ou l'activité a lieu dans plusieurs régions ou départements, plusieurs demandes sont à déposer.

Quand sera donnée la réponse ?

- x Le service instructeur dispose de DEUX MOIS pour rendre son avis sur l'évaluation des incidences. Il peut demander des pièces manquantes ou des compléments d'information au pétitionnaire, ce qui interrompt l'instruction et le délai de réponse.

En cas de difficulté de compréhension et/ou de remplissage du formulaire, adressez-vous aux services de l'État (contacts en annexe 2).

3 - Consignes relatives à certaines rubriques des formulaires :

1 – Informations générales :

L'intitulé doit être concis et précis, les coordonnées permettent au service instructeur de vous demander des précisions le cas échéant.

2 – Sites Natura 2000 concernés :

- Pour visualiser tous les sites Natura 2000 du département, voir les liens en p.1 de cette notice.
- Les sites Natura 2000 peuvent parfois être impactés par une manifestation ou une activité (bruit, lumière,...) située à proximité, ainsi il est demandé de renseigner les noms des sites proches.

3 – Caractéristiques du ou des site(s) Natura 2000 concernés :

- Pour connaître les types d'habitats et les types d'espèces présents sur les sites concernés, les **fiches identité de site** sont en téléchargement sur le site de la DREAL. Elles permettent de présenter les enjeux du site ainsi que les impacts de certaines actions sur les habitats et les espèces du site.
L'annexe 1 de cette notice présente de manière simplifiée les espèces et habitats présents sur les différents sites.
- Si vous souhaitez en apprendre plus sur les sites Natura 2000, les DOCUMENTS d'OBJECTIFS des sites sont aussi en téléchargement sur le site de la DREAL. Ce sont des plans de gestion qui comprennent une présentation plus exhaustive d'un site ainsi que des mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer sa préservation.
- Un animateur est présent sur la quasi-totalité des sites Natura 2000 de la région. (La liste des contacts des animateurs est en annexe 2).

4 – Caractéristiques du projet ou de la manifestation :

Le service instructeur doit être capable de comprendre le projet ou la manifestation dans son ensemble, autant du point de vue des travaux éventuels, de la phase de fonctionnement ou de l'épreuve en elle-même ainsi que la logistique associée.

Effets du projet, de l'activité ou de la manifestation :

Cochez les cases qui concernent votre projet, veillez à compléter la colonne « Précisions » même si vous cochez la case « NON » pour justifier de l'absence d'impact pour chaque thématique.

Exemples :

Effets du projet / de l'activité / de la manifestation	Précisions
Rejets ou prélèvements dans des milieux aquatiques, ou rejets polluants dans l'air <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Exemples : création d'un parking et rejet d'eaux pluviales dans un cours d'eau
Dégradations, destructions du milieu naturel (zones humides, haies, prairies,...) <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Exemples : arrachage d'une haie sur 15m, passage d'un cross-country sur une zone humide,...
Création de pistes, de circulations (même piétonnes), de zone de stockage ou d'espaces artificialisés <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Exemples : création d'une voie forestière, d'une voie d'accès goudronnée
Perturbation de la faune (émission de poussières, de vibrations, de bruit, de lumière,...) et de la flore <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Exemples : spectacle à proximité d'une cavité à chauves-souris, travaux près de sites de nidification pendant la période printemps-été,...

Drainage ou assainissement <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Exemples : assainissement individuel, installation de drains sur une surface de 5ha
Traversée, navigation sur cours d'eau ou milieu marin, débarquement sur berges ou pied de falaises <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Exemples : descente d'une rivière en canoë-kayak, travaux sur un poteau électrique sur une berge
Autres incidences (ex : introduction d'espèces animales ou végétales non locales,...) <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Exemples : plantation d'espèces végétales d'ornement non originaires de la région

5 – Conclusion :

IMPORTANT : il est de la responsabilité du pétitionnaire de juger des incidences de son projet ou de sa manifestation sur le réseau Natura 2000.

- Pour savoir si la manifestation ou le projet est susceptible d'avoir des impacts sur le ou les site(s) concernés, se référer à la **fiche identité** de chaque site et mettre en parallèle les effets induits par le projet ou la manifestation et les types de milieux et/ou d'espèces présents sur le(s) site(s) concerné(s).
- Si la manifestation ou le projet peut avoir des impacts, il peut être aisé de les supprimer en modifiant légèrement la localisation, la période,... (cf exemples ci-dessous)
Indiquez ces modifications éventuelles et leurs conséquences en termes d'impacts sur le(s) site(s) Natura 2000.

Exemples de suppression ou de réduction des incidences :

- Passage de jet-skis à proximité d'un site de nidification : modifier le parcours pour s'en éloigner, ou changer la période de la manifestation pour ne pas déranger les oiseaux.
- Arrachage d'une haie : plantation d'une nouvelle haie à proximité, constituée d'essences locales
- Passage d'une course cycliste le long d'un habitat sensible : empêcher l'accumulation de spectateurs à cet endroit (panneaux, rubalise,...)
- Nouvelle construction près d'une cavité à chauves-souris : limiter l'éclairage extérieur

La demande doit comporter les pièces justificatives obligatoires.

Tous les documents qui vous semblent pertinents et qui pourront faciliter l'instruction (notice descriptive, photographies de l'existant, plan détaillé,..) sont les bienvenus.

N'oubliez pas de dater et signer le formulaire.

Annexes

Annexe 1 : Présentation simplifiée des groupes d'espèces protégées par Natura 2000 dans chacun des sites en Haute-Normandie

EURE	groupe d'espèces protégées →		oiseaux	poissons et crustacés	insectes (libellules papillons coléoptères)	mollusques et amphibiens	chauves- souris	mammifères marins	espèces végétales	principaux habitats
Service réfèrent	Nom du site Natura 2000	Code Natura 2000								
DDTM 27	Cavités de Beaumont le Roger	FR2302004					x			cavités
	Grottes du Mont Roberge	FR2302008					x			cavités
	Cavités de Tillières sur Avre	FR2302011					x			cavités
	Boucles de la Seine amont – d' Amfreville à Gaillon	FR2300126			x	x	x		x	coteaux calcaires, forêt
	Vallée d'Eure	FR2300128			x		x			coteaux calcaires, forêt
DDTM 27	Foret de Lyons	FR2300145		x	x		x			forêt
	Étangs et mares des forêts de Breteuil et Conches	FR23012							x	plans d'eau pauvres en nutriments avec flore rare
DREAL	Marais Vernier - Risle maritime	FR2300122		x	x	x	x			prairies humides, tourbière, milieux aquatiques
	Estuaire de la Seine	FR2300121		x	x	x	x	x		vasières, bancs de sable, dunes, prés salés, cours d'eau
DDTM 27	Vallée de l'Epte	FR2300152		x	x		x			coteaux à orchidées, ruisseaux, prairies humides, forêts alluviales
	Iles et berges de la Seine dans l'Eure	FR2302007		x						forêts alluviales et mégaphorbiaies
	Vallée de l'Iton au lieu-dit le Hom	FR2302010				x	x			prairies, réseau de mares, forêts alluviales
	La Corbie	FR2300149		x						cours d'eau
	Risle, Guiel et Charentonne	FR2300150		x	x	x	x			prairies de fauche, prairies humides, ruisseaux, mégaphorbiaies
	Haut Bassin de la Calonne	FR2302009		x			x			cours d'eau, prairies humides, prairies, forêts
	Terrasses alluviales de la Seine	FR2312003	x							/
DREAL	Estuaire et marais de la basse Seine	FR2310044	x							/

Annexe 2 : Contacts des animateurs des sites et des services de l'État en charge de Natura 2000

Type	Structure	Contact	Site(s) suivis	
Structures animatrices	Groupe Mammalogique Normand	Émilie AVRIL Tél : 02 32 42 59 61 mail : e.avril@gmn.asso.fr	Bois de la Roquette (n°FR2300146) Réseau de cavités du Nord-Ouest de la Seine-Maritime (n°FR2302001) Cavités de Beaumont-le-Roger (n°FR2302004) Cavités de Tillières-sur-Avre (n°FR2302011)	
	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	Milène FILLEUX Tél : 02 35 37 23 16 Mail : milene.filleux@pnr-seine-normande.com	Marais Vernier, Risle Maritime (n°FR2300122) Boucles de la Seine Aval (n°FR2300123) Val Eglantier (n°FR2300147)	
	Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Normandie	Aurélié PHILIPPEAU Tél : 02 35 65 42 53 mail : a.philippeau@cren-haute-normandie.com	Boucles de la Seine Amont, Coteaux de Saint Adrien (n°FR2300124) Pays de Bray, les cuestas nord et sud (n°FR2300133)	
	Conseil départemental de l'Eure		Emmanuelle MORIN Tél : 02 32 31 96 48 mail : emmanuelle.morin@eure.fr	Risle, Guiel et Charentonne (n°FR2300150)
			Astrid VENABLES Tél : 02 32 31 93 95 mail : astrid.venables@eure.fr	Vallée d'Eure (n°FR2300128)
	Communauté de communes du canton de Corneilles	Aurélia MONLOUIS BREVAL Tél : 02 32 56 08 95 mail : aurelia.monlouis-breval@corneilles.com	Haut-Bassin de la Calonne (n°FR2302009)	
	Communauté d'Agglomération Seine-Eure	Lucy MORIN Tél : 02 32 50 89 52 mail : lucy.morin@seine-eure.com	Boucles de la Seine Amont, d'Amfreville à Gaillon (n°FR2300126) Iles et berges de la Seine dans l'Eure (n°FR2302007) Terrasses alluviales de la Seine (n°FR2312003) Vallée de l'Iton au lieu-dit « Le Hom » (n°FR2302010)	
	Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure	Yves CHARDON Tél : 02 32 53 50 03 mail : yves.chardon@cape27.fr	Vallée de l'Epte (n°FR2300152) Grottes du Mont Roberge (n°FR2302008)	
	Centre Régional de la Propriété Forestière	Elsa LIBIS Tél : 02 35 12 45 61 mail : elsa.libis@crpf.fr	Etangs et mares des forêts de Breteuil et Conches (n°FR2302012)	
	Office National des Forêts	Emmanuelle PAGES Tél : 02 35 14 20 38 mail : emmanuelle.pages@onf.fr	Forêt d'Eu et pelouses adjacentes (n°FR2300136) Forêt de Lyons (n°FR2300145) Forêt d'Eawy (n°FR2302002)	
Observatoire de l'avifaune		Faustine SIMON (partie estuaire) Tél : 02.35.26.40.97. Mail : faustine.simon@maisondelestuaire.org	Estuaire et marais de la Basse-Seine (n°FR2310044)	
		Géraud RANVIER (partie boucles de la Seine) Tél : 02.35.37.23.16. Mail : geraud.ranvier@pnr-seine-normande.com		

Services de l'État		Adresse	Contact
Services de l'État	DDTM 76	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime	Cité administrative 2 Rue St Sever 76 032 Rouen cedex Cyril TEILLET chargé de mission Natura 2000 Tél : 02 35 58 54 28 mail : cyril.teillet@seine-maritime.gouv.fr
	DDTM 27	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure	1, avenue du Maréchal Foch 27022 Evreux cedex Domitille PELISSIER, chef de l'unité milieux naturels, forêts, chasse Tél : 02 32 29 60 92 mail : domitille.pelissier@eure.gouv.fr
	DREAL HN	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie	Cité administrative 2 Rue St Sever 76 032 Rouen cedex Sophie BOUGARD, chargée de mission Natura 2000, Tél : 02 32 81 32 24 mail : sophie.bougard@developpement-durable.gouv.fr